



Fiche de Renseignements  
Husk'in Creuse

2 Fournouë 23000 Anzême  
07 80 55 11 26 / huskincrease@gmail.com  
[huskincrease.fr](http://huskincrease.fr)

Merci de remplir ce formulaire en lettres capitales.

Je soussigné(e) :	
Nom et prénom du participant:	
Né(e) le :	
Né(e) à :	
Adresse :	
Code postal	
Commune	
Date et heure de l'activité	
Téléphone :	
Email :	
Activité :	Cani Kart      Cani Rando      Cani Trotte
Forfait choisi :	

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association **Husk'in Creuse** dont il m'a été remis un exemplaire.

Les participants devront s'acquitter d'un acompte de 20 % à la réservation.

Je m'engage à respecter ces règles.

Fait à  
Le

Signature  
(Lu et approuvé)

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **ARTICLE 1 : Admission**

Les personnes désirant participer aux activités de HUSK'IN CREUSE devront remplir une fiche de renseignements.

Pour les mineurs de moins de 18 ans, ce bulletin devra être rempli par le représentant légal.

### **ARTICLE 2 : Règlement**

Les adhérents devront s'acquitter de leur règlement pour participer aux activités.

#### **Tarifs :**

#### **Forfait découverte 1H30**

- Cani Rando :

Adultes : 25 euros

Enfants de 6 à 12 ans : 15 euros

Enfants de moins de 6 ans : 12 euros

- Cani Trottinette : ( 35 à 45 minutes d'activité )

Adultes : 35 euros

Enfants de 12 à 16 ans : 25 euros

- Cani Kart : ( 35 à 45 minutes d'activité )

Adultes : 45 euros

Enfants de 6 à 12 ans : 35 euros

Duo : 80 euros

#### **Forfait 1/2 journée**

- Cani Rando : Adultes : 35 euros

Enfants de 6 à 12 ans : 25 euros

Enfants de moins de 6 ans : 22 euros

Rencontre avec la meute et visite de notre parc de 1 hectare : 5 euros

**Les activités se font uniquement sur réservations**

### **ARTICLE 3 : Communication**

Les adhérents sont informés des différents fonctionnements, organisations, tarifs... par affichage ou par publication sur le site internet ou page Facebook.

#### **ARTICLE 4 : Règles de vie commune**

Les adhérents devront respecter certaines règles de vie :

- Arriver à l'heure pour ne pas déranger le bon fonctionnement de l'activité.
- Respectez le personnel de l'association et les intervenants
- Aucune dégradation des lieux et du matériel ne sera tolérée.

#### **ARTICLE 5: Exclusion**

Tout acte de non respect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol, ou d'incorrection de la part des adhérents de l'association pourra entraîner une exclusion.

#### **ARTICLE 6: Urgence médicale**

En cas d'urgence médicale au sein de l'activité, Le personnel encadrant est habilité à prendre toutes les décisions nécessaires. L'association HUSK'IN CREUSE décline toutes responsabilités pour le vol ou la perte des effets personnels des adhérents.

A..... LE..... Signature :